

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du 2 juillet 2018, à 18 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Vincent Fortier
Mme la conseillère Caroline Cossette
M. le conseiller Martin Guevremont
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
M. le conseiller Joël Boucher

Sont également présents, le directeur général par intérim, M. Roger Robitaille, et l'assistante-greffière, Karine Leduc.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 34.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

180702-1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180702-1.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021 DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville indiquant des dépenses de 33 863 000 \$ pour l'année 2019, de 13 490 000 \$ pour l'année 2020 et de 4 735 000 \$ pour l'année 2021;

De publier dans le Journal Les Versants le document explicatif relatif au Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Joël Boucher, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adopter le PTI 2019-2020-2021 à la condition que la construction d'un complexe sportif dans la communauté voit le jour ailleurs que dans le Parc Rabastalière afin que ce parc unique de par sa localisation et ses atouts environnementaux et sociaux puisse être sauvegardé intégralement.

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Vincent Fortier, Caroline Cossette, Martin Guevremont, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU d'intégrer le projet de reconstruction des infrastructures de la rue Beaumont Est entre le chemin des Hirondelles et le boulevard De Boucherville au PTI 2019-2020-2021 pour une réalisation en 2019 puisque le projet est identifié comme étant prioritaire et critique par la Direction du génie de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et parce que le statu quo jusqu'en 2020 n'est ni acceptable ou responsable en terme de sécurité publique et de gestion des fonds publics.

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Vincent Fortier, Caroline Cossette, Martin Guevremont, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de modifier le PTI 2019-2020-2021 afin de consacrer la somme de 32 000 \$ d'abord prévue pour bonifier la signalisation du Vieux-Presbytère en 2019 pour une étude de faisabilité afin de rendre le Vieux-Presbytère accessible universellement.

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Vincent Fortier, Caroline Cossette, Martin Guevremont, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU de remplacer le projet de reconstruction des infrastructures de la rue Montarville, entre le boulevard Seigneurial et la rue des Peupliers prévu au PTI 2019 dont la priorité est identifiée comme « importante » par la Direction du génie de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, par le projet de reconstruction des infrastructures de la rue Beaumont Est entre le chemin des Hirondelles et le boulevard De Boucherville dont la priorité est identifiée comme étant « critique » par la Direction du génie de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et parce que le statu quo jusqu'en 2020 n'est ni acceptable ou responsable en terme de sécurité publique et de gestion des fonds publics.

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Vincent Fortier, Caroline Cossette, Martin Guevremont, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Joël Boucher, APPUYÉ par Louise Dion et RÉSOLU de reporter de quelques mois l'adoption du PTI 2019-2020-2021 où des sommes importantes seront engagées durant cette période qu'à partir du moment où l'ensemble des membres du conseil aura obtenu toutes les informations manquantes afin de voter en toute connaissance de cause.

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Vincent Fortier, Caroline Cossette, Martin Guevremont, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CES PROPOSITIONS ÉTANT REJETÉES, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

La conseillère Caroline Cossette quitte les délibérations à 20 h 01 et reprend son siège à 20 h 05.

Le conseiller Vincent Fortier quitte les délibérations à 20 h 27 et reprend son siège à 20 h 29.

La conseillère Isabelle Bérubé quitte les délibérations à 20 h 34 et reprend son siège à 20 h 36.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a porté sur les sujets suivants :

- Travaux de reconstruction de la rue Beaumont;
- Compréhension et clarification des dépenses présentées au PTI;
- Document complet explicatif du PTI 2019-2020-2021 publié sur le site Internet de la municipalité;
- Honoraires professionnels pour la construction du futur complexe sportif – Coûts relatifs au choix de son emplacement – Proximité des services;
- Dépenses relatives au plan de gestion des débordements à la hausse;
- Alternatives à la circulation abondante à l'intersection de la rue Marie-Victorin et du boulevard Clairevue;
- Relocalisation de la gare et la circulation en son pourtour;
- Protection du ruisseau Massé – Capacité du dépôt à neige suite au déménagement de la gare.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 20 h 38.

Le maire,

L'assistante-greffière,

Martin Murray

Karine Leduc